

PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE ET RISQUES LIÉS À L'EAU

Présenté par le Ministère de la Culture et de la Communication
et le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

CONFÉRENCE OUVERTE À TOUS

mardi 8 octobre de 14h30 à 18h

salle Jean Borde - Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine

compte-rendu

Objet de la réunion :

Le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie viennent présenter aux communautés scientifiques des LabEx LaScArBx et COTE leur démarche commune sur le patrimoine culturel (et notamment archéologique) et la prévention du risque. Il est question notamment de présenter deux directives européennes (Directive inondation et Directive cadre sur l'eau) et leurs conséquences sur le patrimoine culturel (et notamment archéologique).

Cette rencontre est également l'occasion d'évoquer les deuxièmes Assises nationales des risques naturels qui se tiendront à Bordeaux les 2 et 3 décembre 2013 et la mise en place d'un cadre d'intervention et de collaboration pour 2014.

Cette présentation est susceptible d'intéresser tous les archéologues et les environnementalistes qui travaillent en Aquitaine sur les milieux littoraux, fluviaux et estuariens.

Intervenants :

· Jacques Faye (Direction générale de la prévention des risques (DGPR), Service des risques naturels et hydrauliques (SRNH-BIPCP)

· Frédérique Fromentin, sous-direction de l'archéologie, Ministère de la culture et de la communication

· Philippe Vergain, chef de la mission de l'inventaire général du patrimoine culturel, Ministère de la culture et de la communication

· Virginie Serna, conservateur en chef du patrimoine, direction générale des patrimoines, mission de l'inventaire général du patrimoine culturel, Ministère de la culture et de la communication.

· Réunion animée par Valérie Fromentin, Coordinatrice du LabEx LASCARBX

Présents :

Sylvie MALERET – LabEx LaScArBx

Florence VERDIN – Ausonius

Anne COLIN – Ausonius

Pierre GUIBERT- IRAMAT-CRP2A

Dominique ARMAND – PACEA

Pierre REGALDO – Ausonius-SRA

Nathalie FOURMENT – Conservateur du Service Régional de l'Archéologie d'Aquitaine

Sylvie FARAVEL – Ausonius

Vincent JOINEAU – Ausonius

Nathalie PREVOT– Ausonius

Catherine PETIT-AUPERT– Ausonius

Ezéchiél JEAN-COURRET– Ausonius

Thierry MAUDUIT– Ausonius

Jérémy BONNENFANT– Ausonius

Richard LOPEZ– Ausonius

Antoine DUMAS– Ausonius

Antoine KREMER – BIOGECO – Co-Directeur du LabEx COTE

Audrey THORAVAL – PRES Université de Bordeaux – LabEx COTE

Claire GOUNY – PRES Université de Bordeaux – LabEx COTE

Gabrielle BOULEAU – IRSTEA (Aménités et dynamiques des espaces ruraux)

Patrice GONZALEZ – EPOC (Ecotoxicologie Aquatique)

Frédérique EYNAUD – EPOC (PALEO)

Excusés :

Hélène BUDZINSKI – EPOC (LPTC) – Co-Directrice du LabEx COTE

Benoît SAUTOUR – EPOC (ECOBIOC) / Réseau de recherche Littorale Aquitain

Denis SALLES – IRSTEA (Aménités et dynamiques des espaces ruraux)

Bruno MAUREILLE – PACEA

Jacques Faye Direction générale de la prévention des risques (DGPR), Service des risques naturels et hydrauliques (SRNH-BIPCP)

i/ Jusqu'en 82, essentiellement gestion des conséquences des inondations, le Ministère de l'Intérieur travaillait plutôt sur l'après. Difficulté alors à reconstruire les biens sinistrés.

ii/ En 82, mise en place d'une politique de prévention des risques liés aux catastrophes naturelles

Mise en place d'un système de solidarité pour que tout le monde soit surtaxé via assurances habitation (surprime de 12 %) et véhicule (surprime de 6%).

→ 1,2 Milliard d'€ /an disponibles pour dédommager les sinistrés.

800 Millions d'€ reversés chaque année en dédommagement.

D'autres pays comme l'Espagne ou Belgique ont mis en place cette solidarité.

Mais France= seul état au monde qui garantit le dédommagement via caisse centrale de réassurance.

Problème : une inondation type 1910 à Paris représenterait 40 Milliards d'€ de dommages

→ coût toujours important pour l'Etat.

Contrepartie de ce dispositif : il faut éviter d'augmenter les enjeux sur les sites à risque.

→ Mise en place des Plans de Prévention de Risques (PPR). Mais trop peu de communes ont pu finalement voir la mise en place d'un PPR. En 99, 600 PPR réalisés alors que + de 12000 communes sont concernées. Aujourd'hui, 9000 communes ont PPR, 3000 ont un PPR à l'étude.

Limites : on n'augmente pas les enjeux, mais on ne diminue pas la vulnérabilité.

iii/ Diminuer la vulnérabilité

En 2000 : mise en place DCE (Directive européenne).

Au même moment, plusieurs inondations majeures en Tchéquie, Pologne : demande de mobilisation du fonds de solidarité européen. D'où demande par l'UE de la mise en place d'une DEI (Directive européenne inondations) en 2007, qui précise que les états membres doivent réduire les impacts des inondations sur la santé humaine, sur les enjeux économiques, mais aussi sur les enjeux environnementaux et patrimoniaux.

Il faut identifier et réduire les conséquences dommageables.

Zone rouge = pas le droit de construire.

iii/ Prise en compte du patrimoine culturel dans le risque inondation

Au départ en France, protection du patrimoine culturel ne tenait pas compte des séismes et inondations. Besoin d'une logique entre les demandes de conservation des monuments historiques et la prise en compte du risque que ceux-ci encourent en cas d'inondations.

Stratégie internationale similaire portée notamment par les Nations Unies.

En France, enjeux évalués via nb d'habitants et nb d'emplois. Patrimoine non pris en compte au départ.

Enjeux environnementaux et patrimoniaux = plus difficile à évaluer.

Mise en place d'un Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs COPRNM (capable d'orienter le gouvernement lorsque celui-ci est dépassé par la situation). → réunions avec conseil national de l'eau à partir de 2009.

Stratégie nationale pour la gestion du risque inondation déclinée via Plan local tenant compte du patrimoine

→ PPRI

Evaluation des territoires à risques importants d'inondation (environ 120 en France).

Définition d'un territoire à risque : combinaison des aléas (inondation) et enjeux (patrimoine)

Ces plans sont à prendre en compte dans la gestion des territoires.

→ Mise en place d'un groupe de travail Patrimoine culturel et prévention des risques naturels (inondation, submersion marine...) avec le Ministère de la Culture et de la Communication.

Philippe Vergain, chef de la mission de l'inventaire général du patrimoine culturel, Direction générale des patrimoines, Ministère de la culture et de la communication

Comment concilier la directive européenne avec la préservation du patrimoine ?

Enjeux patrimoniaux et naturels, d'où présence active du Ministère de la Culture dans le COPRNM.

Le Ministère était plutôt habitué à travailler sur comment concilier patrimoine lié à l'eau et nouveaux aménagements (rivière aménagée, etc.).

→ Nouveauté en 2009 en intégrant le COPRNM : cette fois le risque est « naturel ».

N'importe quel membre du COPRNM peut solliciter une réunion du GT Patrimoine culturel et prévention des risques naturels.

2 volets complémentaires : Prévention des risques et patrimoine culturel.

Pas de grand engouement des DRAC dans un premier temps, mais évolution positive depuis. Et possibilité d'impliquer universités et collectivités territoriales.

Co-secrétariat scientifique (Ministère Ecologie et Ministère Culture).

En décembre 2012, mandat passé à ce groupe de travail, suite aux premières Assises des risques naturels en janvier 2012 dans lesquelles la dimension patrimoine culturel n'était pas tellement prise en compte.

Prochaine assises prévues en décembre 2013 : patrimoine culturel un peu plus intégré.

Comment sauvegarder patrimoine culture matériel et immatériel ?

Pour le moment la question s'est focalisée sur les inondations, mais d'autres aléas pourraient être pris en compte (séismes, cavités ...).

Pour y répondre : mise en place d'auditions dans différents territoires définis par le croisement aléas/enjeu/expérience. Le groupe de travail identifie des personnes ressources pour auditions sous forme d'un exposé autour de 6 thèmes.

→ 6 thèmes :

- Recensement des ressources documentaires, des bonnes pratiques et des acteurs
- Identification des biens culturels sous forme cartographique (description, ...)
- Harmonisation des procédures en termes de sauvegarde (musées, archives, ...): Unesco, association bouclier bleu
- Donner orientations sur sauvegarde des biens dans le cadre du plan de gestion du risque inondation
- Présentation des mécanismes existants en termes de financement
- Définition de plans de formation sur la question de la prévention du patrimoine culturel en lien avec les risques naturels

Engagement pour 2014 : rapport à rendre à partir des auditions afin de dégager préconisations.

Démarche : Faire une présentation de ce projet à des équipes de recherche croisées (sciences dures et humaines)

Virginie Serna, Conservateur en chef du patrimoine, Direction Générale des patrimoines, mission de l'inventaire général du patrimoine culturel, Ministère de la culture et de la communication.

Cosecrétariat du GT Patrimoine culturel et prévention des risques naturels.

Critères du GT pour identifier les territoires retenus :

- Occurrence et nature de l'aléa (rupture de digues, crue lente, occurrence, effets dominos...)
- Etudes en cours sur cet aléa

- Territoire ayant retours d'expérience sur gestion avant, pendant et après inondation
- Zones regroupant différents secteurs : PNR, ZNIEFF, Natura 2000, zones UNESCO...
- Zones regroupant différents types de patrimoine culturel (protégés ou non, publics, privés, matériels, immatériels)
- Zones combinant rural et urbain
- Différents bassins versants
- Echelles différentes
- Appui cartographique du patrimoine existant (SIG).

Format des auditions : membres GT + différents intervenants identifiés (une dizaine à chaque fois)...

Pour le moment 4 auditions ont eu lieu:

1^{ère} audition : 8 novembre 2012 : MCC territoires Midi-Pyrénées, Champagne-Ardennes, Languedoc-Roussillon

2^{ème} audition : Val de Loire - territoire label Unesco

3^{ème} audition : ENS Architecture Paris Belleville. formation initiale et continue dans le domaine de l'architecture.

4^{ème} audition 1^{er} juillet 2013 : Paris sous Seine cellule de crise de la ville de Paris. A montré le cloisonnement des différents acteurs et le manque d'identification des chercheurs pertinents sur le sujet.

Prochaine audition programmée : risques, patrimoine et résilience urbaine.

Idée d'une prochaine audition dans le cadre du territoire aquitain.

Frédérique Fromentin, sous-direction de l'archéologie, Ministère de la culture et de la communication

Patrimoine culturel face aux risques majeurs :

Objectifs des auditions : mettre en contact les acteurs qui parfois ne sont pas connectés en amont. On est en présence de différents outils (PPRI, etc.) mais besoin de se poser la question de l'objet à prendre en compte, problème d'état des lieux des secteurs.

10 questions non hiérarchisées posées aux personnes interrogées :

- Quelle gouvernance porte le dossier (qui est le commanditaire, intérêt scientifique universitaire, directive de l'Etat, etc.) ?
- Echelle de territoire prise en compte
- Traduction en cartographie
- Compétences métier mobilisées
- Sur quelles ressources documentaires ils s'appuyaient (études de terrain ?, bases de données existantes ?, données rentrées dans des bases ?, etc.)
- Financement de ces études (fait en interne, financements européens, montant, etc.) → aucune réponse
- Relation entre travaux d'études et documents de planification
- Revisiter des documents existants ou planification à plus long-terme
- Partage des données : données partageables, transmissibles ? A qui et sous quelle forme ?
- Quelle culture du risque est-ce que vous aviez avant de répondre à cette demande ? est-ce qu'il y a eu un travail de recherche d'histoire des crues et d'histoire des risques ?
- Forces et faiblesses du dispositif mis en place

Bilan : il n'y a pas de culture du risque. Besoin d'apprendre ce que c'est que l'histoire du risque

En général on prend en compte très vite le patrimoine bâti et à proximité. Il est rare d'avoir les sites archéologiques, il va y avoir également les musées.

Problème de choix de l'objet patrimonial qui va être impacté et ensuite de prendre la mesure du risque sur l'objet (ex. bouleversement de la stratigraphie d'un site archéologique suite à un évènement extrême)

Travailler sur la mémoire du risque et sur la culture du risque, il y a quelques travaux qui existent sur l'histoire des crues. Cela permet lorsqu'on les revisite de s'appuyer sur des expériences dont on a la mémoire. Apport de la connaissance du risque dans une meilleure gestion à venir.

Ce qui est facilement mis en œuvre : travaux conduits sur des centres urbains (dû à une circulaire de 1996). Il faudrait travailler plus sur des zones d'occupation anciennes des territoires

Coupler les infos existantes : plan du patrimoine + plan des risques + etc.

Définir des plans de prévention des risques associés

Attention il faut aussi regarder le patrimoine qui est impacté par le risque, le catégoriser, donner des recommandations de traitements sur ces différents objets patrimoniaux. Cela ne peut pas être une réponse d'un seul acteur (DRAC, etc.) c'est une réponse couplée : architecture, archéologie, etc.

Discussion

Est-ce que le risque de submersion est également pris en compte ? Réponse : oui

Il y a un effort à faire entre préservation du patrimoine culturel, prévention des risques et prévention du patrimoine culturel (et notamment archéologique).

10 décembre : Forum Européen sur patrimoine culturel et prévention du risque à Marseille (dans le cadre de Marseille ville européenne de la culture) (sorte d'évènement délocalisé des ANRN)

Question sur la méthodologie des auditions : comment ont été choisis les acteurs ? Réponse : d'une part par réseau (du ministère de l'environnement et de celui de la culture). Ils ont tenté d'identifier les différents interlocuteurs, ils se sont par exemple concentrés sur des études en cours ou récentes. Ensuite typologie : écoles d'architecture, Universités, syndicats mixtes, Bouclier bleu (association qui protégeait les archives dans les zones en conflit et qui se repositionne sur la protection des archives contre les risques naturels), etc. La société civile a été peu présente dans les auditions, les collectivités territoriales et les élus ont été peu présents également. Des thèmes n'ont pas encore été abordés comme la résilience ou le financement. Le calendrier est serré, encore 2 auditions seulement et rapport à rendre en 2014, l'idée du territoire Aquitain faisait rentrer de grandes compétences universitaires avec de grands enjeux et un travail d'inventaire déjà en cours.

Quelques expériences intéressantes à souligner :

- Travail sur les marqueurs patrimoniaux des inondations : projets des bâtiments/ouvrages pour leur architecture mais aussi parce qu'ils peuvent être des marqueurs patrimoniaux des crues (ex. les digues)
- Entrée du risque dans les AVAP (aires de mise en valeur architecturale et paysagère)
- Travail autour de la trame bleue pour déceler le patrimoine lié au risque

Peu d'écho en DRAC (Direction régionale des Affaires Culturelles) de cet appel : il faudrait faire des rappels de ce type de démarche en conférence des conservateurs régionaux de l'archéologie, etc.

Moyens de lutter contre le risque inondation qui eux-mêmes détruisent le patrimoine archéologique connu ou non. Comment ce type de risque induit par la prévention au risque est-il pris en compte ? Une possible réponse serait une formalisation de toutes les pratiques liées à ça, construire une

démarche méthodologique à partir de l'exemple de l'Aquitaine à condition de bien identifier tous les acteurs concernés.

Exemple autour des lacs alpins → c'est l'objet lac qui est la clé d'entrée, pas le risque inondation... comment prendre la mesure des impacts, les procédures de conservation, de prévention et de valorisation. Prendre un objet plus large que l'objet patrimonial et alors plusieurs approches peuvent se croiser.

Se coupler avec les « environnementalistes » car archéologues et environnementalistes travaillent déjà ensemble notamment sur l'objet estuaire. Cet objet intéresse notamment le CRA car on allie patrimoine culturel et naturel.

Concept de culture hydrique locale : concept de la culture sismique locale, dans toutes les régions de France il y a une culture hydrique locale, problème majeur en Aquitaine concernant le littoral... ..

Quelles peuvent être les suites du travail, développer des méthodes ensuite en Aquitaine...

Exemple du Projet LITAQ InterLabEx COTE-LaScArBx → sur le littoral

1^{er} projet exploratoire, mise en commun des données sur la fenêtre littorale, mise en œuvre de méthodologie nouvelle pour mieux appréhender la paléotopographie sur ces terrains, etc. etc. On prend une fenêtre pour mener des études complètes.

Au départ c'est un travail de connaissances, comment le faire rayonner avec le reste du territoire ? Comment traduire dans des documents exploitables pour les acteurs les éléments de ce projet ? Les enjeux de ce projet de recherche pourraient être par développés, le MCC pourrait par exemple être « commanditaire » d'une phase 2. La méthodologie pourrait être présentée lors d'une audition en Aquitaine.

Nécessité de se construire un vocabulaire commun et partagé, démarche d'inventaire...

Au niveau de COTE les questions sont centrées sur l'environnement, monitoring de l'environnement et préservation des écosystèmes ou en tout cas l'étude de l'évolution des écosystèmes.

→ Identifier les zones d'interactions entre les 2 thématiques.

→ Identifier les difficultés à pouvoir échanger (vocabulaire, etc.)

Exemple cité : Sociologues Irstea Bordeaux, programme Adapt'eau => interactions homme-milieu autour de la Garonne.

Question des sciences participatives : les collègues de l'inventaire général sont de plus en plus interpellés par des questions d'inventaires participatifs. Les parcs naturels régionaux sont les plus avancés aujourd'hui sur ces questions.

Conclusion :

A mettre en place : Faire une audition en Aquitaine ou avoir un groupe de travail spécifique en Aquitaine, voir qui solliciter à mettre autour de la table qui n'était pas là aujourd'hui (relancer membres des LabEx + autres acteurs, conservatoire du littoral, etc.)

Identifier l'objet : **les hydrosystèmes**

La question de la formation peut être évoquée, il peut y avoir des propositions très concrètes avec financement.

Dans un premier temps : diffusion du compte-rendu de cette séance aux deux communautés COTE et LASCARBX.

Dans un second temps : Faire un atelier inter LabEx où inviter partenaires aquitains et le groupe de travail national avant juillet 2014. Le groupe de travail national peut inviter également quelques élus concernés par le territoire. Faire une réunion à Bordeaux. Faire une diffusion au moment des Assises + une communication à Marseille le 10 décembre.

Rester sur la possibilité qu'un représentant du projet COTE-LaScArBx puisse être sollicité pour une audition.